

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE
LICENCE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les articles D 613-2 à D 613-4 du code de l'éducation relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'article D 613-6 du code de l'éducation relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 mai 2012 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme ANNE SOPHIE RICHARD, née le 1 juillet 1992 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES, Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS SPORTIVES, spécialité ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES ET SANTÉ,**
mention passable

est délivré à **Mme ANNE SOPHIE RICHARD**

au titre de l'année universitaire 2012-2013, et confère le grade de Licence,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 4 décembre 2013

Président



Le Président

Yvon BERLAND

Ali SAIB

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

